



SAISON 2019-2020

4/ Dimanche 1^{er} décembre 2019

Entrée Public 5 €

Gratuite pour les -12 ans

Gymnase Pierre Peugeot

Boulevard André Citroën

93000 Aulnay Sous-Bois

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 93

MINIMES/CADETS/JUNIORS/SENIORS

KUMITE

Date limite d'inscription internet : 22/11/2019

AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE APRES LA DATE BUTOIRE !

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental

<http://www.ffkarate.fr> (calendrier compétitions)



ENGAGEMENT :

3€ PAR PARTICIPANT (NON REMBOURSABLE)

PAIEMENT PAR CHEQUE AVEC ENVOI DU BORDEREAU AU CDK93, BP. 30 – 93 420 Villepinte

REGLEMENT :

Chèque à l'ordre du « CD93 de Karaté » à envoyer avec « le bordereau d'inscription » en ligne au plus tard le MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

Dimanche 1^{er} décembre 2019

Contrôle Compétiteurs MINIMES M/F:

9h00-9h30

Contrôle Compétiteurs CADETS M/F:

10h30-11h00

Contrôle Compétiteurs JUNIORS et SENIORS M/F:

12h00-12h30

Contrôle Equipes JUNIORS et SENIORS M/F:

12h00-12h30

10h00 : Début des Compétitions

NOUVEAU : Les coaches sont autorisés aux abords des aires de compétition comme le stipule le règlement des compétitions. En cas de débordement les règles strictes de l'arbitrage s'appliqueront.



SAISON 2019-2020

QUALIFICATIONS

- Les 8 premiers compétiteurs, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés aux championnats d'Ile de France.
- Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées aux Championnats de France.

*Le Directeur Technique Départemental
Jack Plumain.*

LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition

Il doit contenir:

- le certificat médical précisant l'absence de contraindication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 2 timbres de licence minimum, dont celui de la saison en cours.
- un justificatif de nationalité française.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu -rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français peuvent y participer. Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex: acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales.
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve kumite

Equipes masculines: 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

- Equipes féminines: 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs cadets (tes) est autorisé en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est autorisé en équipes seniors.



SAISON 2019-2020



[Règlement des compétitions 2017-18](#)

http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2017/09/REGLEMENT-COMPETITIONS-2017-2018_26-07-2017.pdf